

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 15 février 1877

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 février 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin autorise Delpech à faire une offre de transaction à Esther Lemaire de 595 000 F plus les intérêts. Il le prévient qu'Esther Lemaire n'acceptera pas. Godin envisage que l'arrêt de la cour lui soit défavorable et il fait l'hypothèse de ne pas enchérir dans la licitation : « Ne serait-ce pas folie d'engloutir entre ses mains le plus pur de ma fortune ? Mieux vaut le conserver à mon fils. » Il indique qu'il préférerait laisser l'établissement à Esther Lemaire plutôt que lui laisser sa fortune : « Je sens toute l'étendue d'un tel sacrifice, mais malheur pour malheur, j'écarterais au moins de mon existence des charges et des ennuis qui, depuis longtemps, pèsent sur moi, et peut-être retrouverai-je ainsi plus d'indépendance et de liberté. » Il suggère à Delpech de demander à Esther Lemaire de lui faire des offres plutôt que d'en faire à cette dernière. Il lui signale qu'il ne peut pas prendre l'avis de Tisserant qui est retourné à Nancy. Il lui demande de lui

faire part de ses réflexions et de celles de Goblet.

Support Sur le folio 224r sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à Alphonse Delpech du 15 février 1877 et, sur le papier du registre orienté dans le format paysage, la lettre de Godin à Tisserant du 15 février 1877.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Goblet, René \(1828-1905\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation 4 p. (221r, 222r, 223v, 224r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 15 février 1877

Cher Monsieur Delpech,

Nous me demandez de vous autoriser à offrir, en vue d'une transaction avec Mad^e Gaden, la somme de 3'990 francs plus les intérêts dus sur cette somme, conformément aux jugements et arrêts intervenus. Je ne puis décider à vous donner cette autorisation, puisque j'ai déjà fait cette offre, j'aime à tenir parole.

Mais Mad^e Gaden n'acceptera pas. Je ne crois même pas qu'elle accepterait des offres plus avantageuses, et je ne dis pas sans risquer que j'encourrois un certain danger à courir devant d'une transaction avec la presque certitude d'échouer.

Mad^e Gaden désire de l'argent, mais elle désire encore davantage continuer dans celle dans laquelle elle se donne la peine d'opposition de me créer des embarras. Elle a déjà dépensé plus de 600 000 francs à cela, elle n'est pas découragée dans ce système, et le serait elle que ceux qui l'entourent y trouvent trop d'avantages pour ne pas la maintenir dans les dispositions les plus hostiles à moi, et je...
Il me semble donc que pour qu'il y

ait quelque chance de succès dans une transaction il faudrait que Mad^e Gadlin fît des avances de son côté.

Je pressens au ton de votre lettre que de nos conversations avec M^r. le Président, il résulte que vos impressions sont que l'arrêt doit m'être défavorable.

C'est en effet devant une telle situation qu'il pourraient avoir intérêt à poursuivre l'idée d'une transaction, car, autrement, la transaction serait plus facile après l'arrêt rendu, si cet arrêt m'accordait des récompenses seulement équivalentes aux dépenses que j'ai faites dans les établissements.

Je me suis placé en face de l'éventualité d'un arrêt défavorable depuis les conclusions du Ministère public, et j'ai reconnu qu'il ne m'était pas possible de me vendre pour acheter moi-même au profit de Mad^e Gadlin.

Ne serait-ce pas folie d'enlourdir entre ses mains le plus pur de mes fortune : bien vaut le conserver à mon fils. Je ne veux pas continuer la lutte au milieu de difficultés nouvelles.

En laissant l'affaire à Mad^e Gadlin ou à ceux qui la voudront prendre avec elle, je

retirerai des esprits au lieu d'en donner. Je
suis toute l'étendue d'ux tel sacrifice, mais
malheur pour malheur j'étais alors au moins
de mon existence des charges et des ennuis qui,
depuis trop long temps, pesaient sur moi, et
peut-être dehors moi je n'eus plus d'indépendance
et de liberté.

Un tel état de choses ne pouvait pas
aussi bien demander à Mad^e Gérin quelle somme
elle consentirait à m'offrir pour lui abandonner
les usines que de me demander à moi ce que je
consens à lui payer pour les conserver !

Car je ne suppose pas que l'arrêt pénale
être tel que je sois complètement dépossédé de
ce que j'ai fait. Il devra me renvoyer quelque
chose dans la liquidation, puisque j'y ai ma part
à commandauté et en sus de cette part tout
ce que j'ai fait et dépensé depuis la dissolution.
Que Mad^e Gérin me fasse donc des offres et
je verrai de mon côté.

Je vous écris tout ceci, mon cher Monsieur
Delpech, aussitôt lecture de votre lettre, car j'ai
hâte de me débarrasser de ces viles préoccupa-
tions quando je le puis. Je n'ose pas même
prendre le bon avis de M^r. Bironcourt qui est
retourné à Nancy pour quelque temps, mais

je doute qu'en pareille matière il puisse m'en donner.

Croyez bien néanmoins que je tiens le plus grand cas des sages réflexions qui me peuvent être faites, et j'espere bien que vous ne me ménagerez pas les vôtres ni celles de M. Goblet.

Votre bien dévoué.

Saint-Jean

Lundi le 15 Février 17

Monsieur Bisselot

Je vous envoie ci-joint
Copie de la Lettre que l'
Auteur d'Amiens et de la
Réponse que j'y fais.
Telle que moi vos amies
m'ont fait faire pour
l'apprécier et servir à me
tirer les premières conclusions
de conclusion contenue
dans celle-ci.

Bordeux.

J'oublierai que vous
avez fait bonne et vous
devez d'après l'autorisation
de mes mandements délivrés,

Saint-Jean